

**GUIDE DU RAPPORT DE  
CONFORMITÉ DES  
INTERVENTIONS  
ADMISSIBLES EN  
AGROENVIRONNEMENT  
2021-2022**

**DOCUMENT EXPLICATIF**

# GUIDE DU RAPPORT DE CONFORMITÉ DES INTERVENTIONS ADMISSIBLES EN AGROENVIRONNEMENT 2021-2022

## 1. Objectifs de la vérification de la conformité

Le rapport de conformité des interventions admissibles en agroenvironnement est un outil visant à :

- favoriser l'atteinte de l'objectif général de la démarche d'accompagnement agroenvironnemental du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), soit le soutien aux entreprises agricoles pour une meilleure protection de l'environnement;
- assurer une qualité satisfaisante de l'information contenue dans le Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) relativement aux exigences des divers programmes et en vue de son utilisation pour l'amélioration des connaissances relatives à la situation agroenvironnementale des fermes du Québec.

Ce rapport ne vise pas à vérifier le degré de professionnalisme des agronomes, qui relève de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ).

## 2. Critères de conformité analysés par le logiciel Solstice

Le logiciel Solstice procède à une analyse des données saisies pour :

- uniformiser la qualité de l'information consignée dans le formulaire de Solstice;
- uniformiser le processus d'analyse auprès des organismes offrant des services-conseils;
- informer l'organisme offrant des services-conseils des éléments incomplets du PAA.

Le logiciel effectue quatre vérifications distinctes pour les points suivants :

1. Toutes les questions s'appliquant à l'entreprise agricole ont une réponse.
2. Il existe une cohérence entre les données saisies pour certaines questions.
3. Toutes les questions correspondant à un élément à améliorer dans l'entreprise agricole sont associées à au moins une action du plan d'action.
4. Le tableau 1 du plan d'action est rempli (*notons cependant que la façon dont est analysé ce critère de conformité diffère selon le type de financement demandé – voir les pages 9 et 10 de ce document*).

Un rapport de conformité « conforme » est exigé pour l'admissibilité d'interventions admissibles en agroenvironnement, mais diffère selon ces trois éléments.

- Financement d'un PAA : la conformité est liée aux quatre critères de conformité.
- Financement d'une mise à jour du plan d'action du PAA : la conformité est liée aux critères de conformité 1 et 4.
- Financement d'un suivi du plan d'action : la conformité est liée au critère de conformité 4.

### 2.1 Critère de conformité 1 : réponses aux questions du PAA

Solstice vérifie si toutes les questions qui concernent l'entreprise agricole ont une réponse. Si des questions n'ont pas de réponse, le rapport de conformité affiche la phrase suivante :

« Critère de conformité 1 : Des questions n'ont pas de réponse. »

Le rapport de conformité affiche aussi le tableau suivant, soit la liste des questions nécessitant une réponse :

N° de question	Question

Seules les questions qui s'appliquent à l'entreprise sont vérifiées par Solstice. Dans le cas de la mise à jour du plan d'action du PAA, seules les questions de la section Signature doivent être complétées.

Toutes les questions sans réponse inscrite au PAA figureront dans le tableau mentionné ci-dessus pour en informer le conseiller. Afin de pouvoir obtenir un PAA conforme, le conseiller devra répondre aux questions indiquées et générer de nouveau le rapport de conformité.

## 2.2 Critère de conformité 2 : cohérence des réponses aux questions

Solstice effectue sept vérifications de cohérence à partir des réponses apportées aux questions suivantes :

### Liste des vérifications de cohérence faites par Solstice dans le diagnostic global du PAA

	Si n° Q.	Cohérence	N° Q.
1	Q. 5.2	≥	Q. 5.3
Détail : La question 5.2 demande d'indiquer les superficies de l'entreprise agricole. De plus, la question 5.3 permet de détailler les superficies en production végétale. Le total des superficies indiquées à la question 5.2 doit être supérieur ou égal au total des superficies en culture mentionnées à la question 5.3.			
2	Q. 5.2	> 0 →	Q. 6.2a) et 6.2b)
Détail : La question 5.2 demande d'indiquer les superficies de l'entreprise agricole. Si on y a répondu (des valeurs numériques sont inscrites), le terme « Oui » ou « Non » doit être inscrit à chacune des questions 6.2a) et 6.2b).			
3	Q. 5.2	> 0 →	S.O. de la section 7
Détail : La question 5.2 demande d'indiquer les superficies de l'entreprise agricole. Si on y a répondu (des valeurs numériques sont inscrites), le « Sans objet » de la section 7 ne peut pas être coché.			
4	Q. 5.2	> 0 →	S.O. de la section 8
Détail : La question 5.2 demande d'indiquer les superficies de l'entreprise agricole. Si on y a répondu (des valeurs numériques sont inscrites), le « Sans objet » de la section 8 ne peut pas être coché.			
5	Q. 5.4	> 0 →	Q. 6.2d)
Détail : La question 5.4 demande d'indiquer le cheptel de l'entreprise agricole. Si on y a répondu (des valeurs sont inscrites), le terme « Oui » ou « Non » doit être inscrit à la question 6.2d).			
6	Q. 7.18	= Oui ou Non →	Q. 5.4
Détail : La question 7.18 demande si l'entreprise possède un plan pour la paissance des animaux. Si on y a répondu, des catégories d'animaux doivent être inscrites à la question 5.4.			
7	Q. 7.19	= Oui ou Non →	Q. 5.4
Détail : La question 7.19 demande si l'approvisionnement en eau pour le bétail est optimal. Si on y a répondu, des catégories d'animaux doivent être inscrites à la question 5.4.			

Si les réponses aux questions comportent des incohérences, le rapport de conformité affiche la phrase suivante :

« Critère de conformité 2 : Des réponses aux questions sont incohérentes. »

Le rapport de conformité affiche aussi un tableau qui présente la liste des incohérences :

Question	Explication

### 2.3 Critère de conformité 3 : résolution des éléments à améliorer inscrits au plan d'action

Solstice vérifie si les éléments à améliorer issus des 120 questions présentées dans le tableau suivant sont associés à au moins une action dans le tableau 1 du plan d'action.

#### Liste des questions servant à la vérification de la conformité et pour lesquelles Solstice fait une vérification

	N° Q.	Question
1	6.6.a)	Est-ce que des actions ont été entreprises afin de réduire la consommation d'énergie depuis les cinq dernières années pour ce qui est du séchage des grains ou du foin?
2	6.6.b)	Est-ce que des actions ont été entreprises afin de réduire la consommation d'énergie depuis les cinq dernières années pour ce qui est des bâtiments d'élevage?
3	6.6.c)	Est-ce que des actions ont été entreprises afin de réduire la consommation d'énergie depuis les cinq dernières années pour ce qui est des bâtiments d'entreposage horticoles?
4	6.6.d)	Est-ce que des actions ont été entreprises afin de réduire la consommation d'énergie depuis les cinq dernières années pour ce qui est des serres?
5	6.6.e)	Est-ce que des actions ont été entreprises afin de réduire la consommation d'énergie depuis les cinq dernières années pour ce qui est de l'utilisation de machinerie agricole?
6	6.6.f)	Est-ce que des actions ont été entreprises afin de réduire la consommation d'énergie depuis les cinq dernières années pour ce qui est de la production acéricole?
7	6.7	Êtes-vous intéressés à remplacer une partie de l'énergie fossile utilisée dans votre entreprise par une source d'énergie émettant moins de gaz à effet de serre?
8	6.8.a)	Êtes-vous intéressés à l'utilisation ou à la production de cultures à des fins énergétiques?
9	6.8.b)	Êtes-vous intéressés à l'utilisation, la récupération ou le traitement de biogaz?
10	7.1	Est-ce que certaines superficies nécessitent un correctif du pH?
11	7.2	Est-ce que les superficies sont fertilisées en fonction des besoins des cultures et de la richesse des sols?
12	7.3	Est-ce que les équipements sont calibrés pour l'application de la dose de fertilisants prévue?
13	7.4	Est-ce que le coût de la fertilisation par hectare (ou par m2 en ce qui concerne la serriculture) et par culture a déjà été calculé pour l'entreprise?
14	7.5	Est-ce que des essais de fertilisation ont déjà été effectués sur les superficies cultivées?
15	7.6.a)	Quels sont, parmi les suivants, les outils ou pratiques de fertilisation utilisés sur l'entreprise? Outils permettant de mieux déterminer les besoins des plantes en azote (ex. : tests de nitrate, analyses foliaires).
16	7.6.b)	Quels sont, parmi les suivants, les outils ou pratiques de fertilisation utilisés sur l'entreprise? Fractionnement de l'azote.
17	7.6.c)	Quels sont, parmi les suivants, les outils ou pratiques de fertilisation utilisés sur l'entreprise? Application d'engrais en bandes.

18	7.6.d)	Quels sont, parmi les suivants, les outils ou pratiques de fertilisation utilisés sur l'entreprise? Incorporation ou application avant une pluie d'engrais ammoniacaux (ex. : urée, 32-0-0).
19	7.8.a)	Est-ce que, selon vous, des investissements seraient nécessaires pour ce qui est de l'aménagement ou de l'infrastructure?
20	7.8.b)	Avez-vous constaté des écoulements?
21	7.9.a)	Une option d'entreposage étanche qui permettrait d'éviter ou de réduire les amas au champ est-elle disponible?
22	7.10	Depuis combien d'années le plus vieil ouvrage de stockage est-il en place
23	7.11	Est-ce qu'au moins un ouvrage de stockage nécessiterait des modifications?
24	7.12	Tenez-vous compte des apports fertilisants provenant des déjections animales, des MRF ou du compost avant de fertiliser?
25	7.14	Est-ce que vous assurez un suivi des travaux effectués lors de l'épandage de déjections animales, de MRF ou de compost (ex. : moment, doses, portance du sol)?
26	7.15	Est-ce que les déjections animales sont incorporées rapidement après l'épandage afin de conserver les éléments fertilisants (ex. : en moins de 24 heures), sauf pour les plantes pérennes?
27	7.16	Est-ce que des épandages post-récolte de déjections animales, des MRF ou du compost sont effectués sur des superficies sans protection hivernale (ex. : cultures de couverture, résidus de culture, céréales d'automne, prairies) ni incorporation par la suite?
28	7.18	Est-ce que l'entreprise possède un plan de rotation pour la paissance des animaux?
29	7.19	L'approvisionnement en eau dans chaque parcelle est-il optimal pour le bétail (ex. : volume, débit, qualité)?
30	7.20.a.5)	En quoi consiste la gestion des résidus végétaux? Ils sont placés en amas qui ne seront pas valorisés.
31	7.20.a.6)	En quoi consiste la gestion des résidus végétaux? Ils sont enterrés.
32	7.20.a.7)	En quoi consiste la gestion des résidus végétaux? Autres.
33	7.21.b)	Pensez-vous que votre gestion des plastiques agricoles est adéquate sur le plan environnemental?
34	7.21.b.1)	Seriez-vous prêt à en faire davantage quant à la gestion de ces plastiques à la fin de leur vie utile?
35	8.1	Est-ce que les rotations de cultures de l'entreprise comprennent trois cultures et plus?
36	8.2.a)	Pratiques annuelles, labour conventionnel. Si > 0.
37	8.3	Est-ce que l'entreprise cultive des cultures de couverture?
38	8.3.a	Tenez-vous compte des apports fertilisants de ces cultures de couverture avant de fertiliser?
39	8.5.a)	Quelle est la proportion des superficies protégées durant l'hiver (ex. : pailis organiques, gazon, cultures de couverture)? Si = 0.
40	8.6	Est-ce que, même dans les années favorables, des champs (ou des lots en ce qui concerne les érablières) donnent des rendements insatisfaisants de façon récurrente?
41	8.7	Est-ce que des profils de sol ont été réalisés depuis les cinq dernières années sur l'entreprise?
42	8.9	Est-ce que des superficies cultivées ont une pente supérieure à 5 %?
43	8.10.a)	Dans un ou plusieurs champs et de façon récurrente, observez-vous des flaques d'eau persistantes ou des zones où le sol est humide en permanence?
44	8.10.b)	Dans un ou plusieurs champs et de façon récurrente, observez-vous la présence de cuvettes ou de dépressions?
45	8.10.c)	Dans un ou plusieurs champs et de façon récurrente, observez-vous une accumulation de particules de sol à certains endroits (ex. : au bas des pentes)?

46	8.10.d)	Dans un ou plusieurs champs et de façon récurrente, observez-vous des rigoles creusées par l'eau?
47	8.10.e)	Dans un ou plusieurs champs et de façon récurrente, observez-vous des problèmes de croûtage (battance) sur la surface du sol?
48	8.10.f)	Dans un ou plusieurs champs et de façon récurrente, observez-vous des particules de sol transportées par le vent?
49	8.10.g)	Dans un ou plusieurs champs et de façon récurrente, observez-vous des diminutions du taux de matière organique?
50	8.11.a)	Dans un ou plusieurs champs (ou lots en ce qui concerne les érablières), observez-vous des traces causées par le passage de la machinerie?
51	8.11.b)	Dans un ou plusieurs champs (ou lots en ce qui concerne les érablières), observez-vous des zones où vos équipements de travail ont de la difficulté à pénétrer le sol?
52	8.11.c)	Dans un ou plusieurs champs (ou lots en ce qui concerne les érablières), observez-vous d'autres signes de compaction des sols?
53	8.13	Est-ce que le poids par essieu des machines agricoles a déjà été calculé?
54	8.14	Est-ce que les travaux sont planifiés pour limiter le nombre, les moments et les zones de passage des machines dans les champs?
55	8.15	Est-ce que la pression des pneus des machines agricoles utilisées est ajustée régulièrement?
56	8.16	Les tracteurs sont-ils munis de roues doubles, de roues larges, de roues basse pression (pneus IF et VF) ou de chenilles?
57	8.17.a)	Dans certaines zones, la croissance de la culture est-elle supérieure lorsque celle-ci est située au-dessus des drains comparativement à la culture située entre les drains?
58	8.20	Après les opérations de nivellement, des cultures de couverture sont-elles généralement implantées?
59	9.1	Quelle est la largeur de bande riveraine non cultivée sur le replat du talus le long des cours d'eau?
60	9.2	Peut-on trouver du décrochement, des rigoles ou des ravines en bordure des cours d'eau ou des fossés?
61	9.2.a.6)	Quelles sont les mesures mises en place pour éviter ces problèmes depuis les cinq dernières années? Aucune intervention particulière.
62	9.3	Est-ce que certains fossés présentent une régression de fond?
63	9.4	Est-ce que des superficies cultivées sont situées à l'intérieur du littoral de lacs ou de cours d'eau (zone inondable de récurrence 0-2 ans)?
64	9.4.a)	Adaptez-vous vos pratiques culturales pour favoriser la protection de ces zones?
65	9.6	Est-ce qu'un instrument est utilisé pour mesurer les volumes d'eau prélevés (ex. : compteur d'eau, estimation à l'aide d'un pluviomètre)?
66	9.7	Est-ce que des méthodes ou des outils sont utilisés pour minimiser les prélèvements d'eau?
67	9.8	Est-ce que l'eau est analysée pour en déterminer la qualité?
68	9.9	Est-ce que des outils de gestion spécifiques sont utilisés pour améliorer la qualité de l'eau?
69	9.10	Est-ce que des outils sont utilisés pour gérer les apports d'eau lors de l'irrigation?
70	9.11	Est-ce que l'entreprise a recours à un conseiller technique pour gérer le système d'irrigation?
71	9.12	Est-ce que tous les puits sont facilement repérables sur le terrain?
72	9.13	Connaissez-vous les distances d'éloignement pour la protection des puits lors d'applications d'intrants?
73	9.14	À quelle fréquence, en moyenne, sont effectuées des analyses de l'eau des puits de l'entreprise?
74	9.15.a.5)	Quelle est la gestion des eaux usées dans l'entreprise? Elles sont rejetées dans

		le milieu naturel.
75	9.15.a.6)	Quelle est la gestion des eaux usées dans l'entreprise? Elles sont rejetées dans un réseau d'égout municipal.
76	9.15.a.7)	Quelle est la gestion des eaux usées dans l'entreprise? Autre type d'élimination.
77	10.1	Au cours de la dernière année, est-ce que vous ou une personne de votre entreprise avez participé à au moins une activité de formation traitant de la phytoprotection?
78	10.2	Votre entreprise se sert-elle de l'information en provenance du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) ?
79	10.3	Est-ce que des cultivars résistants ou tolérants pour ce qui est des insectes et des maladies sont utilisés (lorsque le choix des cultivars le permet)?
80	10.4	Lorsque vous choisissez un pesticide, tenez-vous compte de son effet sur les insectes et acariens utiles, dont les pollinisateurs?
81	10.5	Lorsque le choix de produits homologués le permet, est-ce que vous variez les groupes de pesticides utilisés pour tenir compte du risque de développement de la résistance?
82	10.6	Soupçonnez-vous la présence d'ennemis des cultures résistants aux pesticides sur vos superficies cultivées?
83	10.6.a)	Des tests ont-ils été effectués (lorsqu'ils étaient disponibles) pour confirmer la résistance?
84	10.8	La décision d'appliquer un insecticide ou un fongicide repose-t-elle sur des seuils d'intervention ou des modèles prévisionnels (disponibles et validés au Québec)?
85	10.9	Votre entreprise utilise-t-elle les indices de risque (IRS et IRE) lors du choix des pesticides (ex. : SAgE pesticides)?
86	10.10.a)	Est-ce qu'un suivi des travaux effectués par le forfaitaire est assuré (ex. : stade de la culture, produits, doses et volumes de bouillie appliqués)?
87	10.12.a)	Sur quel pourcentage des superficies des semences non traitées aux insecticides (néonicotinoïdes et autres familles d'insecticides) sont-elles utilisées? Grandes cultures. Si = 0.
88	10.12.b)	Sur quel pourcentage des superficies des semences non traitées aux insecticides (néonicotinoïdes et autres familles d'insecticides) sont-elles utilisées? Horticulture. Si = 0.
89	10.13	Est-ce qu'un registre des interventions phytosanitaires est tenu pour l'entreprise?
90	10.13.a)	Est-ce que les données de ce registre sont utilisées pour planifier les interventions en cours de saison ainsi que celles des prochaines saisons de production?
91	10.14	Est-ce qu'un suivi de l'efficacité des interventions phytosanitaires est effectué pour l'entreprise?
92	10.15	Est-ce que les pesticides sont appliqués tôt le matin ou en fin de journée pour notamment protéger les pollinisateurs?
93	10.16	Le réglage des pulvérisateurs est-il fait au moins une fois par année?
94	10.17	Le tracteur utilisé pour effectuer des pulvérisations est-il muni d'une cabine comportant un filtre approprié?
95	10.18	Un triple rinçage ou un rinçage sous pression des contenants vides de pesticides est-il généralement effectué?
96	10.19.b)	Où les contenants de pesticides vides et les sacs de semences vides sont-ils le plus souvent placés? Avec les ordures ménagères.
97	10.19.c)	Où les contenants de pesticides vides et les sacs de semences vides sont-ils le plus souvent placés? Ailleurs.
98	10.20.c)	Comment les restes de bouillies de pesticides sont-ils habituellement gérés? Vous laissez la bouillie dans le pulvérisateur.
99	10.20.d)	Comment les restes de bouillies de pesticides sont-ils habituellement gérés? Vous déterminez bien le volume à pulvériser de façon à éviter des surplus de bouillie.

100	10.20.e)	Comment les restes de bouillies de pesticides sont-ils habituellement gérés? Vous utilisez d'autres moyens d'élimination.
101	10.21	Le rinçage de la cuve intérieure du pulvérisateur est-il effectué?
102	10.21.a.5)	À quel endroit le rinçage est-il le plus souvent effectué? Dans un autre endroit.
103	10.22	Des mesures sont-elles prises pour éviter la dérive des pesticides?
104	10.23	Est-ce qu'un dispositif antiretour (clapet) ou un autre système d'alimentation en eau conçu pour empêcher le retour du pesticide vers la source au moment du remplissage de votre pulvérisateur est utilisé?
105	10.24	Est-ce que le registre ou les renseignements nécessaires pour les délais de réentrée
106	10.25.a)	Parmi les éléments de protection individuels suivants, lesquels sont utilisés lors de la préparation et de l'application des pesticides? Des gants de caoutchouc appropriés.
107	10.25.b)	Parmi les éléments de protection individuels suivants, lesquels sont utilisés lors de la préparation et de l'application des pesticides? Un masque de protection respiratoire.
107	10.25.c)	Parmi les éléments de protection individuels suivants, lesquels sont utilisés lors de la préparation et de l'application des pesticides? Des bottes de caoutchouc.
109	10.25.d)	Parmi les éléments de protection individuels suivants, lesquels sont utilisés lors de la préparation et de l'application des pesticides? Un vêtement de protection.
110	10.25.e)	Parmi les éléments de protection individuels suivants, lesquels sont utilisés lors de la préparation et de l'application des pesticides? Des lunettes de protection.
111	11.3.a)	La majorité de ces milieux sont-ils protégés par une zone tampon?
112	11.6	Êtes-vous intéressés à améliorer la biodiversité autour des bâtiments?
113	11.8	À votre connaissance, est-ce que la propriété abrite des espèces en péril, menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées?
114	11.9.a)	Au cours des dernières années, avez-vous remarqué des changements dans la biodiversité de la propriété en ce qui concerne les éléments suivants? Oiseaux champêtres ou oiseaux de proie.
115	11.9.b)	Au cours des dernières années, avez-vous remarqué des changements dans la biodiversité de la propriété en ce qui concerne les éléments suivants? Chauves-souris.
116	11.9.c)	Au cours des dernières années, avez-vous remarqué des changements dans la biodiversité de la propriété en ce qui concerne les éléments suivants? Insectes et pollinisateurs.
117	11.10	Connaissez-vous l'emplacement des ruchers à proximité des superficies en culture?
118	11.11.a)	À votre connaissance, est-ce que des espèces exotiques envahissantes sont présentes sur la propriété? Faune.
119	11.11.b)	À votre connaissance, est-ce que des espèces exotiques envahissantes sont présentes sur la propriété? Flore.
120	11.12	Est-ce que les récoltes sont affectées par la faune nuisible (ex. : oies, dindons, chevreuils)?

Si des éléments à améliorer ne sont pas associés à au moins une action dans le tableau 1 du plan d'action, le rapport de conformité affiche la phrase suivante :

« Critère de conformité 3 : Des éléments à améliorer ne sont pas associés à au moins une action dans le plan d'action. »



Le rapport de conformité affiche aussi un tableau qui présente les éléments à améliorer non associés :

N° de question	Élément à améliorer

Les critères de conformité 1, 2, 3 et 4A s'appliquent dans le cadre d'un financement d'un PAA (incluant ou non le financement d'un suivi en agroenvironnement).

Pour le financement d'une mise à jour du plan d'action du PAA (incluant ou non le financement d'un suivi en agroenvironnement), seuls les critères 1 et 4A s'appliquent. De plus, le critère 1 valide seulement les questions de la section Signature.

## 2.4 Critère de conformité 4A : conformité du tableau 1 du plan d'action

Le critère de conformité 4A s'applique dans le cadre du financement d'un PAA ou d'une mise à jour du plan d'action du PAA (incluant ou non le financement d'un suivi en agroenvironnement).

Pour les actions admissibles à une aide financière du Programme services-conseils – Agroenvironnement (SCA) et du programme Prime-Vert (PV), Solstice vérifie si des valeurs sont inscrites dans **chacune** des colonnes du tableau 1 du plan d'action, à l'exception des colonnes « Heures estimées », « Champs, lots, serres ou cultures associées » et « Commentaires ».

En ce qui concerne les colonnes « Situation initiale à la ferme », des valeurs ou un terme doivent être inscrits. La valeur « 0 » ou le terme « Non » sont acceptés.

En ce qui a trait à la colonne « Objectif souhaité au terme de l'action », une valeur supérieure à « 0 » ou le terme « Oui » doivent être indiqués.

Pour ce qui est de la colonne « Réalisation en 20xx-20xx », des valeurs ou un terme doivent être inscrits pour une réclamation et l'obtention d'un **rapport de conformité « conforme »**. La valeur « 0 » ou le terme « Non » sont acceptés.

Les heures de suivi doivent être déclarées par thématique en agroenvironnement et par évaluation détaillée et ciblée (EDC). Si des heures réalisées sont indiquées pour une thématique ou pour une EDC, Solstice s'assure que les actions de cette thématique ou que l'EDC apparait au plan d'action.

Le conseiller qui choisit l'**action 901** doit **inscrire un commentaire** dans ce tableau pour expliquer la situation particulière.

Si certaines colonnes ne sont pas remplies, le rapport de conformité affiche la phrase suivante :

« Critère de conformité 4A : Dans le tableau 1 du plan d'action, des actions n'ont pas été détaillées de façon adéquate. »

Le rapport de conformité affiche aussi la liste des actions qui présentent des lacunes :

Code	Action

## 2.5 Critère de conformité 4B : conformité d'un suivi du plan d'action

Le critère de conformité 4B s'applique uniquement dans le cadre du financement d'un suivi en agroenvironnement sans réalisation du PAA ou sans mise à jour du plan d'action du PAA.

Pour obtenir la conformité pour un suivi du plan d'action (sans PAA ou sans mise à jour du plan d'action du PAA) :

- Les heures de suivi doivent être déclarées par thématique en agroenvironnement et par évaluation détaillée et ciblée (EDC).
- Pour les actions ayant eu du suivi de réalisé et admissibles à une aide financière du Programme services-conseils – Agroenvironnement (SCA), seule la colonne « Réalisation en 20xx-20xx » doit être remplie. Solstice ne vérifie pas la conformité des autres actions (ex. : liées à une aide financière du programme Prime-Vert (PV) ou à des actions non subventionnées (NS) en vertu du programme Prime-Vert ou du Programme services-conseils.

Si pour une thématique ou une EDC avec des heures déclarées, il n'y a pas de réalisation inscrite dans les actions SCA liées à cette thématique ou à cette EDC, le rapport de conformité affiche la phrase suivante :

« Critère de conformité 4B : Dans le tableau 1 du plan d'action, des actions SCA n'ont pas été détaillées de façon adéquate. »

Le rapport de conformité affiche la thématique ou l'EDC qui présente des lacunes :

Thématique	Intervention à faire
Santé et conservation des sols	Inscrire une réalisation dans le(s) action(s) correspondante(s) SCA
Gestion intégrée des ennemis des cultures	Inscrire une réalisation dans le(s) action(s) correspondante(s) SCA

### 3. Exemples de rapports de conformité

#### 3.1 Exemple d'un rapport non conforme pour le Programme services-conseils en ce qui concerne le financement d'un PAA

#### Rapport de conformité des interventions admissibles en agroenvironnement - PAA

Renseignements généraux	
NIM de l'entreprise agricole :	100111222
Nom du répondant de l'entreprise agricole :	Jean Deschamps
Nom de l'agronome ayant élaboré le PAA :	Joe Conseil, agr.
Année du PAA :	2021-2022
Type de PAA :	PAA Régulier

#### Conformité du PAA pour le Programme services-conseils (PSC)

Le PAA est considéré comme conforme pour le PSC si la colonne « Oui » est cochée pour les critères de conformité 1 à 4, à la suite de l'analyse effectuée par Solstice\*.

Conformité	Oui	Non
<i>Critère de conformité 1 :</i> Toutes les questions ont une réponse.		√
<i>Critère de conformité 2 :</i> Les réponses aux questions sont cohérentes.		√
<i>Critère de conformité 3 :</i> Les éléments à améliorer sont associés à des actions.		√
<i>Critère de conformité 4A :</i> Le tableau 1 du plan d'action est rempli.		√
* Solstice répond automatiquement à ces questions.		

**Le PAA n'est pas conforme pour le Programme services-conseils et il doit être complété ou corrigé.**

\* Solstice répond automatiquement à ces questions.

#### Critère de conformité 1 : Des questions n'ont pas de réponse.

N° de question	Question
Q. 7.1	Est-ce que certaines superficies nécessitent un correctif du pH?
Q. 9.3	Est-ce que certains fossés présentent une régression de fond?

#### Critère de conformité 2 : Des réponses aux questions sont incohérentes.

Questions	Explication
Q. 5.2 ≥ Q5.3	Le total des superficies de l'entreprise agricole inscrit à la Q. 5.2 doit être supérieur ou égal au total des superficies en culture inscrit à la Q. 5.3.

#### Critère de conformité 3 : Des éléments à améliorer ne sont pas associés à au moins une action dans le plan d'action.

N° de question	Élément à améliorer
Q. 6.7	L'entreprise est intéressée à remplacer une partie de l'énergie fossile utilisée par une source d'énergie émettant moins de gaz à effet de serre.
Q. 8.1	Certaines rotations de cultures de l'entreprise comprennent deux cultures ou moins.

#### Critère de conformité 4A : Dans le tableau 1 du plan d'action, des actions n'ont pas été détaillées de façon adéquate (\*voir la note).

Code	Action
462	Réparer un ouvrage de stockage.
501	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion*.

\* Comment remplir le tableau 1.

**Pour obtenir la conformité lors de la réalisation d'un PAA ou de la mise à jour du plan d'action du PAA :**

Toutes les cellules des actions du Programme services-conseils – Agroenvironnement (SCA) et du programme Prime-Vert (PV) doivent contenir une valeur ou un terme pour l'obtention de la conformité du PAA, à l'exception des colonnes « Heures estimées », « Champs, lots, serres ou cultures associées » et « Commentaires ». Solstice ne vérifie pas la conformité des actions non subventionnées (NS). Les informations détaillées par colonne sont les suivantes :

- Les colonnes « Situation initiale à la ferme » et « Réalisation en 20xx-20xx » doivent être remplies. La valeur « 0 » ou le terme « Non » sont acceptés.
- La colonne « Objectif de réalisation au terme de l'échéancier de l'action » doit être remplie. Une valeur supérieure à « 0 » ou le terme « Oui » doivent être inscrits.

### 3.2 Exemple d'un rapport conforme pour le Programme services-conseils en ce qui concerne le financement d'un PAA

#### Rapport de conformité des interventions admissibles en agroenvironnement - PAA

Renseignements généraux	
NIM de l'entreprise agricole :	100111222
Nom du répondant de l'entreprise agricole :	Jean Deschamps
Nom de l'agronome ayant élaboré le PAA :	Joe Conseil, agr.
Année du PAA :	2021-2022
Type de PAA :	PAA Régulier

Conformité du PAA pour le Programme services-conseils (PSC)		
Le PAA est considéré comme conforme pour le PSC si la colonne « Oui » est cochée pour les critères de conformité 1 à 4, à la suite de l'analyse effectuée par Solstice*.		
Conformité	Oui	Non
<i>Critère de conformité 1 :</i> Toutes les questions ont une réponse.	√	
<i>Critère de conformité 2 :</i> Les réponses aux questions sont cohérentes.	√	
<i>Critère de conformité 3 :</i> Les éléments à améliorer sont associés à des actions.	√	
<i>Critère de conformité 4A :</i> Le tableau 1 du plan d'action est rempli.	√	
* Solstice répond automatiquement à ces questions.		

**Le PAA répond aux normes de conformité du logiciel Solstice pour le Programme services-conseils.**

Section réservée au MAPAQ		
Dans le cadre d'une aide financière au volet 1 du programme Prime-Vert, ce rapport de conformité doit être remis avec le PAA. Le répondant du MAPAQ doit remplir le tableau qui suit.		
Conformité	Oui	Non
<i>Critère de conformité 5 :</i> Le PAA est signé et daté par l'agronome.		
<i>Critère de conformité 6 :</i> Le PAA est signé et daté par le producteur.		
<i>Critère de conformité 7 :</i> L'intervention ou les interventions faisant l'objet de la demande d'aide financière figurent au plan d'action du PAA.		
<i>Critère de conformité 8 :</i> Aucune autre incohérence administrative n'a été détectée lors de l'analyse (facultatif).		
<b>Acceptation du PAA :</b>		
<b>Commentaires (au besoin) :</b>		
Initiales du répondant du MAPAQ : _____ Date : _____		

### 3.3 Exemple d'un rapport non conforme pour le Programme services-conseils en ce qui concerne le financement d'une mise à jour du plan d'action du PAA

#### Rapport de conformité des interventions admissibles en agroenvironnement Mise à jour du plan d'action du PAA

Renseignements généraux	
NIM de l'entreprise agricole :	100111222
Nom du répondant de l'entreprise agricole :	Jean Deschamps
Nom de l'agronome ayant élaboré le plan d'action :	Joe Conseil, agr.
Année de la mise à jour du plan d'action :	2021-2022

Conformité de la mise à jour du plan d'action du PAA pour le Programme services-conseils (PSC)		
La mise à jour du plan d'action du PAA est considéré comme conforme pour le PSC si la colonne « Oui » est cochée pour les critères de conformité 1 et 4, à la suite de l'analyse effectuée par Solstice*.		
Conformité	Oui	Non
<i>Critère de conformité 1 :</i> Toutes les questions ont une réponse.		√
<i>Critère de conformité 4A :</i> Le tableau 1 du plan d'action est rempli.		√
* Solstice répond automatiquement à cette question.		

**La mise à jour du plan d'action du PAA n'est pas conforme pour le Programme services-conseils et elle doit être complétée ou corrigée.**

* Solstice répond automatiquement à ces questions.	
<b>Critère de conformité 1 : Des questions n'ont pas de réponse.</b>	
N° de question	Question
Q. 4	Signatures

* Solstice répond automatiquement à ces questions.	
<b>Critère de conformité 4A : Dans le tableau 1 du plan d'action, des actions n'ont pas été détaillées de façon adéquate (* voir la note).</b>	
Code	Action
462	Réparer un ouvrage de stockage.
801	Aménager des haies ou des îlots boisés (arbres et/ou arbustes) favorables à la connectivité écologique

\* Comment remplir le tableau 1.

**Pour obtenir la conformité lors de la réalisation d'un PAA ou de la mise à jour du plan d'action du PAA :**

Toutes les cellules des actions du Programme services-conseils – Agroenvironnement (SCA) et du programme Prime-Vert (PV) doivent contenir une valeur ou un terme pour l'obtention de la conformité du PAA, à l'exception des colonnes « Heures estimées », « Champs, lots, serres ou cultures associées » et « Commentaires ». Solstice ne vérifie pas la conformité des actions non subventionnées (NS). Les informations détaillées par colonne sont les suivantes :

- Les colonnes « Situation initiale à la ferme » et « Réalisation en 20xx-20xx » doivent être remplies. La valeur « 0 » ou le terme « Non » sont acceptés.
- La colonne « Objectif de réalisation au terme de l'échéancier de l'action » doit être remplie. Une valeur supérieure à « 0 » ou le terme « Oui » doivent être inscrits.

### 3.4 Exemple d'un rapport conforme pour le Programme services-conseils en ce qui concerne le financement d'une mise à jour du plan d'action du PAA

#### Rapport de conformité des interventions admissibles en agroenvironnement Mise à jour du plan d'action du PAA

Renseignements généraux	
NIM de l'entreprise agricole :	100111222
Nom du répondant de l'entreprise agricole :	Jean Deschamps
Nom de l'agronome ayant élaboré le plan d'action :	Joe Conseil, agr.
Année de la mise à jour du plan d'action :	2021-2022

Conformité de la mise à jour du plan d'action du PAA pour le Programme services-conseils (PSC)		
La mise à jour du plan d'action du PAA est considéré comme conforme pour le PSC si la colonne « Oui » est cochée pour les critères de conformité 1 et 4, à la suite de l'analyse effectuée par Solstice*.		
Conformité	Oui	Non
<i>Critère de conformité 1 :</i> Toutes les questions ont une réponse.	√	
<i>Critère de conformité 4A :</i> Le tableau 1 du plan d'action est rempli.	√	
* Solstice répond automatiquement à cette question.		

**La mise à jour du plan d'action du PAA répond aux normes de conformité du logiciel Solstice pour le Programme services-conseils.**

Section réservée au MAPAQ		
Dans le cadre d'une aide financière au volet 1 du programme Prime-Vert, ce rapport de conformité doit être remis avec le PAA antérieur et la présente mise à jour du plan d'action du PAA. Le répondant du MAPAQ doit remplir le tableau qui suit.		
Conformité	Oui	Non
<i>Critère de conformité 5 :</i> Le PAA et la mise à jour du plan d'action du PAA sont signés et datés par l'agronome.		
<i>Critère de conformité 6 :</i> Le PAA et la mise à jour du plan d'action du PAA sont signés et datés par le producteur.		
<i>Critère de conformité 7 :</i> L'intervention ou les interventions faisant l'objet de la demande d'aide financière figurent au plan d'action du PAA.		
<i>Critère de conformité 8 :</i> Aucune autre incohérence administrative n'a été détectée lors de l'analyse du PAA ou de la mise à jour du plan d'action du PAA (facultatif).		
<i>Critère de conformité 9 :</i> Le PAA a été financé par le MAPAQ entre 2013 et 2021 (voir la liste qui vous a été fournie). S'il a été financé, il est considéré conforme pour le PSC.		
<i>Critère de conformité 10 :</i> Le PAA déposé est de 7 ans ou moins en date de la demande d'aide financière (selon le mois et l'année inscrits à la page de signatures du PAA).		
<b>Acceptation du PAA et de la mise à jour du plan d'action du PAA :</b>		
<b>Commentaires (au besoin) :</b>		
Initiales du répondant du MAPAQ : _____ Date : _____		

**3.5 Exemple d'un rapport non conforme pour le Programme services-conseils en ce qui concerne le financement d'un suivi en agroenvironnement sans réalisation du PAA ou sans mise à jour du plan d'action du PAA**

**Rapport de conformité des interventions admissibles en agroenvironnement  
Suivi du plan d'action**

Renseignements généraux	
NIM de l'entreprise agricole :	100111222
Nom du répondant de l'entreprise agricole :	Jean Deschamps
Année du suivi du plan d'action :	2021-2022

Conformité du suivi du plan d'action pour le Programme services-conseils (PSC)		
Le suivi est considéré comme conforme <u>pour le PSC</u> si la colonne « Oui » est cochée pour le critère de conformité 4B, à la suite de l'analyse effectuée par Solstice*.		
Conformité	Oui	Non
Critère de conformité 4B : Le tableau 1 du plan d'action est rempli.		√
* Solstice répond automatiquement à cette question.		

**Le suivi du plan d'action n'est pas conforme pour le Programme services-conseils et il doit être complété ou corrigé.**

* Solstice répond automatiquement à ces questions.	
<b>Critère de conformité 4B : Dans le tableau 1 du plan d'action, des actions n'ont pas été détaillées de façon adéquate.</b>	
Thématique	Intervention à faire
Santé et conservation des sols	Inscrire une réalisation dans le(s) action(s) correspondante(s) SCA
Gestion intégrée des ennemis des cultures	Inscrire une réalisation dans le(s) action(s) correspondante(s) SCA

**\* Comment remplir le tableau 1.**

**Pour obtenir la conformité pour un suivi du plan d'action:**

- Les heures de suivi doivent être déclarées par thématique en agroenvironnement et par évaluation détaillée et ciblée (EDC).
- Pour les actions ayant eu du suivi de réalisé et admissibles à une aide financière du Programme services-conseils – Agroenvironnement (SCA), seule la colonne « Réalisation en 20xx-20xx » doit être remplie. Solstice ne vérifie pas la conformité des autres actions (ex. : liées à une aide financière du programme Prime-Vert (PV) ou à des actions non subventionnées (NS) en vertu du programme Prime-Vert ou du Programme services-conseils du MAPAQ.



**3.6 Exemple d'un rapport conforme pour le Programme services-conseils en ce qui concerne le financement d'un suivi en agroenvironnement sans réalisation du PAA ou sans mise à jour du plan d'action du PAA**

**Rapport de conformité des interventions admissibles en agroenvironnement  
Suivi du plan d'action**

<b>Renseignements généraux</b>	
NIM de l'entreprise agricole :	100111222
Nom du répondant de l'entreprise agricole :	Jean Deschamps
Année du suivi du plan d'action :	2021-2022

**Conformité du suivi du plan d'action pour le Programme services-conseils (PSC)**

Le suivi est considéré comme conforme pour le PSC si la colonne « Oui » est cochée pour le critère de conformité 4B, à la suite de l'analyse effectuée par Solstice\*.

<b>Conformité</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<i>Critère de conformité 4B :</i> Le tableau 1 du plan d'action est rempli.	√	

\* Solstice répond automatiquement à cette question.

***Le suivi du plan d'action répond aux normes de conformité du logiciel Solstice pour le Programme services-conseils.***